

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE**  
**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le trente du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du CDS, rue de la Boussaquière, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Daniel BONHOMME, M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal JOLY

**Date d'envoi de la convocation** : 24 mars 2022

**DELIBERATION 09/2022 : VOTE DES SUBVENTIONS 2022**

**Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14**

Monsieur Le Maire propose de fixer le montant des subventions attribuées aux associations.  
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sauf :

(1) : M. Fourrier ne participe pas au vote

(2) : Mme Joly ne participe pas au vote

(3) : M. Dubourg ne participe pas au vote

(4) : Contre : 1 (Mme Charmeux) - Abstention : 1 (M. Lecointre)

- Approuve l'attribution de subventions aux associations pour un montant total de 7 200 €.
- Accorde une subvention pour les élèves, collégiens, lycéens domiciliés à Saint-Broladre qui effectuent un voyage scolaire, soit 10 euros par nuitée dans la limite de 40 euros.
- Décide d'inscrire les crédits suffisants au budget primitif 2022 de la Commune au compte 6574.

ASSOCIATIONS	Montant 2022	ASSOCIATIONS	Montant 2022
Comité de jumelage (1)	1 000 €	Comité des fêtes (2) subvention exceptionnelle de 250 € en plus pour l'achat de matériels	1 250 €
J'ai 2 Notes à vous dire (4)	300 €	APE	800 €
Club des retraités	450 €	ACCA	500 €
Les amis de la chapelle	400 €	voyages scolaires 10 € par jour dans la limite de 40 €	Elèves, collégiens, lycéens domiciliés à saint-broladre
Vivre à saint broladre	600 €	Anciens combattants (3)	400 €
Méchoui Sainte Anne	1 500 €		

Mme CHARMEUX rappelle que l'association J'2n reçoit une subvention de la communauté de communes et d'une subvention indirecte puisqu'une salle leur est mise à disposition.

Monsieur Le Maire rappelle que J'2N a participé gracieusement à la fête du 14 juillet et à la fête de la musique.

En ce qui concerne l'association Méchoui Sainte Anne, Monsieur Le Maire indique qu'il va faciliter le maintien de la fête sur le domaine public maritime, avec les autorités environnementales.

Auparavant, cette fête était organisée par la paroisse et à compter de 2022, l'association Méchoui Sainte Anne va porter cet évènement : jeux, repas sur le domaine public maritime.

Monsieur BIGOT rappelle que la paroisse organisait la cérémonie religieuse et la kermesse, et disposait d'un fonds de roulement pour avancer financièrement la fête du Pardon de Sainte Anne, tous les ans.

Monsieur Le Maire dit qu'il faut avoir des démarches de progression permanente pour maintenir cette manifestation, sur ce site magnifique qu'il faut préserver.

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,

Après affichage le 7 avril 2022

et transmission en Préfecture, le 7 avril 2022

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,

Le 7 avril 2022

Le Maire, Jean-François GOBICHON

